

3^e Chasse aux trésors du Plateau Picard

natur'express

3^e CHASSE AUX TRÉSORS DU PLATEAU PICARD

Samedi 18 septembre 2021

Rendez-vous **entre 10h et 15h**
sur le parking du **cimetière militaire** à **Dompierre**
afin de retirer votre livret de jeu.

GAGNEZ
une nuit dans un
GÎTE INSOLITE et
des places de **CINÉ**

GRATUIT
Seul, entre amis
ou en famille
2h30 de jeu

Les Randalins et les Exploradors recrutent leurs nouveaux coéquipiers pour s'affronter et gagner la coupe de natur'express. Qui l'emportera ?

Êtes-vous prêt à partir à l'aventure, sur les routes des communes du Plateau Picard, pour récolter les indices cachés et résoudre les énigmes de natur'express ?

Choisissez votre équipe et...Que le meilleur gagne !

Rendez-vous entre 10h et 15h sur le parking du cimetière militaire à Dompierre afin de retirer votre livret de jeu.

À gagner, des nuits en gîtes insolites et des places de ciné !

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021

Vous pouvez consulter sur le site des Journées européennes du patrimoine une carte interactive qui vous permet de trouver le programme des événements organisés dans votre région et ailleurs en France ainsi qu'en Europe : journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr



Parmi les sites les plus proches de Moyenneville : la sucrerie de francières, le Château de Saint Rémy en l'Eau, les églises de Maignelay Montigny, ...



PASS'SPORTS 2021-2022

Tous les jeunes de moins de 18 ans peuvent bénéficier d'une réduction de 15 € sur le prix de leur licence, sans conditions, dans un club sportif de l'Oise, dans la limite de deux licences souscrites auprès de fédérations sportives différentes. Coupon à télécharger sur le site du Département : oise.fr

Le Pass'sports du Département est cumulable avec le dispositif Pass'sport de l'Etat de 50 €

Dispositif Pass'sport de l'Etat : D'un montant de 50 euros par enfant, cette nouvelle aide de l'Etat, disponible jusqu'au 30 novembre, concerne les enfants de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire 2021 ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi que les 16-18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

VACCINATION CONTRE LE VIRUS COVID-19

Il est désormais possible de se présenter au centre de vaccination de Saint Just en Chaussée sans RDV du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, muni(e) de sa carte vitale et de sa carte d'identité.

Néanmoins, la prise de RDV reste faisable par téléphone au 03.75.34.00.05 ou sur Doctolib.



Par ailleurs, la campagne de rappel a débuté. L'administration de la 3ème dose est réalisable six mois après la 2ème injection et concerne les personnes suivantes :

- Les plus de 65 ans
- Les moins de 65 ans : en cas de comorbidités et sur ordonnance médicale

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

A compter du 21 septembre 2021, la Trésorerie de Saint Just en Chaussée n'accueillera plus de public.

Une question en matière d'impôt ou au sujet d'une créance locale? Rdv à l'Espace France Services les mardis et jeudis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, 60 rue de Paris à Saint Just en Chaussée.

Nous vous rappelons qu'il est possible de régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...) auprès des buralistes partenaires affichant le logo ci-après. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.





AIDES POSSIBLES POUR FAIRE FACE A LA PERTE D'AUTONOMIE

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance une nouvelle campagne d'information sur toutes les aides disponibles : allocation personnalisée d'autonomie, congé de proche aidant...

Toutes les informations sont disponibles sur le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr : démarches, aides, accompagnement à domicile, adresses, prix des établissements, comparateur officiel des prix et des restes à charge en EHPAD...

Ce portail répond aux questions fréquemment posées par les personnes âgées et leur entourage :

- comment puis-je être aidé chez moi pour conserver mon autonomie ?
- comment puis-je bénéficier d'un accompagnement approprié à mes besoins lorsque je vis en établissement ?
- en tant que proche aidant, comment puis-je bénéficier d'aide et de soutien ?

Rappel : Le congé de proche aidant indemnisé concerne tous les salariés du secteur privé, les agents du secteur public, les indépendants ainsi que les demandeurs d'emplois.

Il est accessible sous conditions (lien familial ou étroit avec la personne aidée, résidence en France de la personne aidée). Sa durée maximale est de trois mois mais il peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser un an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Le montant de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est fixé à 52,08 € pour un aidant qui vit seul et à 43,83 € pour une personne vivant en couple. Elle est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

DECHETS VERTS

Nous vous rappelons que le ramassage des déchets verts aura lieu jusqu'au mercredi 27 octobre 2021 inclus.



Sacs disponibles en mairie.

A noter : la collecte à domicile reste une solution à utiliser en compléments des déchetteries et du compostage individuel. En effet, un kilo de déchets verts collecté à domicile coûte 2 fois plus cher que s'il est déposé en déchetterie. Composté à domicile, il ne coûte rien et ne consomme pas d'énergie pour son transport !

Nous vous rappelons que la Commaunuté de Communes du plateau Picard vous propose des composteurs à prix réduits, en bois ou en plastique. Pour l'obtenir, il suffit de déposer une demande au Pôle Environnement par téléphone au 03 69 12 50 70, par courriel à l'adresse environnement@cc-plateaupicard.fr, ou à l'accueil du Pôle Environnement, rue Sarrail à Saint Just en Chaussée.

MAIRIE DE MOYENNEVILLE Téléphone : 03 44 42 23 12

Messagerie : mairie.de.moyenneville@wanadoo.fr

Site internet : www.moyenneville.fr



ACCUEIL DU PUBLIC LE LUNDI DE 9H30 A 11H30
ET LES MARDIS ET JEUDIS, DE 17H30 A 19H



CINE RURAL A

NEUFVY SUR ARONDE

JEUDI 30
SEPTEMBRE 2021

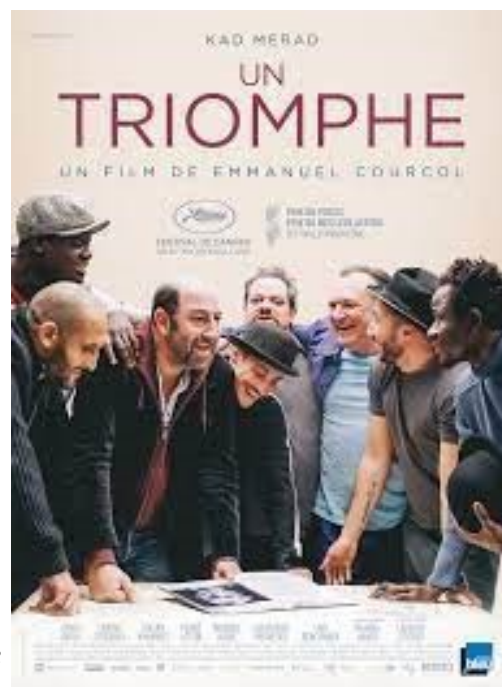
salle des fêtes de
Neufvy sur Aronde.

A 18h00 :
PIL

A 20h00 :

UN TRIOMPHE

Présentation obligatoire
d'un pass sanitaire



REGLES D'URBANISME EN VIGUEUR SUR MOYENNEVILLE

Nous vous rappelons que notre commune est dotée d'un Plan Local d'urbanisme, consultable en ligne, sur notre site internet : moyenneville.fr.

La réalisation de travaux, tels qu'une extension, la réalisation d'un abri de jardin, la pose d'une fenêtre de toit, d'un auvent, d'une clôture, d'un portail, d'un changement dans la façade, (peinture des volets dans une autre couleur!), etc... **doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.**

La majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme sont des délits (Infraction jugée par le tribunal correctionnel et punie principalement d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans) qui engagent votre responsabilité pénale.

Les infractions concernent notamment la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue.

En cas de doute, sur la nécessité d'obtention d'une autorisation d'urbanisme, n'hésitez pas à contacter la mairie, par courriel : mairie.de.moyenneville@wanadoo.fr, ou par téléphone : 03.44.42.23.12., ou pendant les horaires de permanence.

Le Maire est tenu de dresser un procès-verbal transmis au Procureur de la République, en cas d'infraction constatée.

DATES A RETENIR :

⇒ 18-19 septembre 2021 : Journées Européennes du Patrimoine

⇒ 30 septembre 2021 : Ciné-rural, à Neufvy sur Aronde